**Non les contractuels de Mayotte ne sont pas les mieux rémunérés…**

**Une véritable négociation doit avoir lieu !**

Le 21 avril, un groupe de travail spécial s’est tenu sur la question des conditions d’emplois des agents contractuels d’enseignement, d’éducation et d’orientation. Le vice-rectorat a exclu la CGT Éduc’action Mayotte de ce groupe de travail.

Il va sans dire que les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas pour nous satisfaisantes. Mais la partie n’est pas terminée car le CTP, qui doit valider les indices de rémunérations des contractuels, n’a pas encore eu lieu.

|  |
| --- |
| Indices de recrutement (INM) à Mayotte et dans l’académie de Créteil |
|  | Mayotte | Créteil 1er degré et voie générale | Créteil voie technologique | Créteil voie professionnelle |
| CAP/BEP/BAC | 327 |  |  | 367 |
| Bac+2 | 327 | 337 | 389 | 388 |
| Bac+3 | 367 | 410 | 410 | 410 |
| Bac+4 | 367 | 431 | 431 | 431 |
| Bac+5 | 410 | 453 | 453 | 453 |
| Doctorat | 410 | 475 | 475 | 475 |

A titre de comparaison, voici ce qui va sa faire dans l’académie de Créteil, où les contractuels, majoritairement syndiqués à la CGT Éduc’action, ont su imposer un rapport de force favorable.

En outre, dans l’académie de Créteil, la grille prend en compte l’expérience professionnelle dans la voie technologique et professionnelle. Ainsi, à titre d’exemple, l’indice de recrutement d’un collègue de la voie pro ayant 10 ans d’expérience sera 573 à Créteil et 327 à Mayotte, soit un écart de rémunération de 600 euros mensuels !

**Pour la CGT Éduc’action Mayotte, ce dossier est loin d’être clos et une véritable négociation doit s’ouvrir !**

D’autre part, les conditions de mise en œuvre de la revalorisation salariale tous les trois ans ne sont pas claires et doivent être précisées (il existe dans certaines académies de véritables grilles d’avancement).

Enfin, la CGT Éduc’action Mayotte continue de revendiquer une « prime d’installation pour tous » et une transparence complète au niveau des affectations (comment expliquer que certains collègues n’obtiennent jamais l’affectation demandée sans aucune explication ?).

**Les agents contractuels ont des droits ! Mardi 6 juin, toutes et tous en grève et en manifestation !**

**(RDV 9h devant le vice-rectorat)**